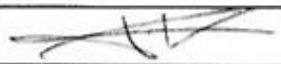
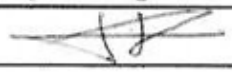
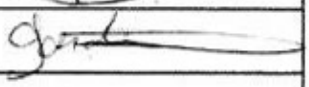
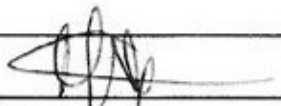
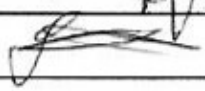
presents assemblée generale extraordinaire du 24 juillet 2021

	NOM	PRENOM	signature
	AGIER	Frédéric	
P	ANDRE	samuel	
	ALMARCHA	Philippe	
P	BARJON	Eric	
	BAUBET	gilles	
P	BAUBET	julien	
	BAUR	Jean Pierre	
	BELLO	Jean Pierre	
	BENOIST	florent	
	BERNE	Sébastien	
	BERTHON	mickael	
	BIESIADA	chrystelle	
	BICHET	Frédéric	
	BURRET	maxence	
	BROUCKSAUX	Alain	
	CHARRIER	tristan	
	CHASTAGNER	Colette	
	CASADO	Rémi	
	CAMUS	Francis	
	CAVEROT	mathilde	
	MOULIN-CAVEROT	louis	
	CHASSON	fabrice	
	CHAY	Jean Claude	
	CUVIER	Barbara	
	CUVIER	Gérard	
	DAVID	Jean Paul	
	DEPRE	alexi	
P	DE BUTTET	Michel	
P	DESESTRET	Rémy	

	DURAND SAINT OMER	Thomas	
	DINGES	Nadine	
P	**DUMONT**	Sébastien	
P	**DUMONT**	Marie	
	DUNIER	Franck	
	DUTTO	Paul	
	ESTEOULLE	pierre-henri	
	FABRESSE	florian	
	FAVIER	Jacques	
	FLOCH	Didier	
	FLOCH	Francine	
P	**FLECHON**	vincent	
	FOURNIOL	Alain	
	FOURNIOL	clement	
	FOUX LETOWSKI	Jean Pierre	
	GANDON	Christian	
	GANDON	sylvie	
	GENDRE	Michel	
	GERIZIER	laurent	
	GILLES	laurent	
	GINOIS	Marc	
	GROULT	quentin	
	GUERRAZ	Denis	
P	**HAVOND**	Roselyne	
	HILAIRE	christiophe	
	JOUVE	Marie Hélène	
	JOUVE	Thierry	
	LAGIER	arnaud	
	LAGIER	michel	
	LADET	christan	

LAFFONT	Pierre	
LIONIS	sylvain	
MAGAUD	Philippe	
MAILLAC	Norbert	
MALARMEY	guillaume	
MASSE	Claude	
MASSELLO	Mathias	
MICHAUD	Philippe	
MICHEL	Sandrine	
MIRABEL-CHAMBAUD	jean-batiste	
MONIER	Christophe	
MORVAN	Julien	
MOUCHOUX	Pascal	
MULLER	Cyril	
NESTEROVITCH	Boris	
NESTEROVITCH	Dimitri	
PAGELOT	adrian	
PAGELOT	René	
PAVESI	Daniel	
PRAT	christophe	
PETIT	david	
PHILIC	christopher	
QUERCIA	Franck	
RACCASI	jason	
RAVIGNOT	Jérome	
REAL	yves	
ROBERT	sylvain	
RIOUT	Patrick	
ROUX	pascal	
ROUX	Cécilia	
ROY	morgan	
SANCHEZ	gerard	
STEPHAN	Aurélie	

STEPHAN	Grégory	
TERRASSE	Christophe	
TOURNILLON	Francis	
VACAVANT	Claude	
VICTOR	Michel	
VACHER	Robert	
VALLAT	lionel	
VAREILLE	Bruno	
VINCENT	Jacques	
VINCENT	Ugo	
WALTER	thibault	

SOCIETE DE TIR DE CHOMERAC

SOCIETE DE TIR DE CHOMERAC

Siège social : plaine de Lombard à Chomérac 07210.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2021 à 9 HEURES 30

RAPPEL :

Cette Assemblée Générale Extraordinaire avait pour seul ordre du jour celui établi par son Comité Directeur (comprenant son Bureau) réuni d'urgence par télétravail le 23 Juin 2021 suite à une alerte lancée par Maître LEMOINE, Avocat du club, qui conseille que soit rapidement corrigée une erreur matérielle contenue dans l'un des articles de ses Statuts en vigueur, dont les dispositions s'opposent et s'affrontent avec celles d'un autre article dont elles sont contraires, posant un problème de Droit passé inaperçu à tout le monde jusque-là, que l'instance dirigeante du club propose de solutionner en suivant les prescriptions de son défenseur.

En effet, selon l'article 12 de nos Statuts actuels, toute modification aussi minime soit-elle, du texte d'un de leurs articles, doit être soumise au vote d'une Assemblée Générale Extraordinaire, aucune exception ne pouvant exister même pour corriger une simple erreur matérielle comme c'est le cas en l'espèce, où il convient simplement de supprimer les mots « et le Règlement Intérieur » de l'article 17 desdits Statuts.

La proposition de modification du texte d'un article des Statuts de l'association pour correction d'une erreur matérielle qu'il contient et l'ordre du jour unique de cette Assemblée Générale Extraordinaire par ce motif, se trouvent énoncés dans le compte rendu de réunion du Comité Directeur de l'association s'étant tenu le 23 Juin 2021 par télétravail.

COMPTE RENDU :

Le quorum nécessaire afin de pouvoir voter est de 68 personnes, ce qui représentent deux tiers de nos 101 adhérents.

Nous n'étions que 25 à nous être déplacés au siège social de l'association et avions seulement 12 procurations d'adhérents, soit un total de 37 votants possibles.

Le vote n'a pas pu être effectués par manque de personnes présentes ou représentées.

Nous avons donc décidé de convoquer de nouveau les adhérents à 7 jours, à une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire afin de procéder au vote le Samedi 31 Juillet 2021 à 9 heures au siège social de l'association situé plaine de lombard à Chomérac 07210.

Monsieur Fabrice CHASSON qui ne dispose pas d'une connexion au réseau Internet, présent le 24 Juillet 2021 à l'Assemblée Générale Extraordinaire a accepté de ne pas recevoir la convocation par voie postale pour cette prochaine Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Juillet 2021 à 9 heures à laquelle le Président de la Société de Tir de Chomerac l'a verbalement convoqué comme les autres adhérents présents.

Didier FLOCH,
PRESIDENT.

Sandrine MICHEL,
SECRETAIRE GENERALE.

De: lemoinearnaud@gmail.com,
A: ordihector@aol.com,
Sujet: règlement intérieur
Date: Me, 23 Jun 2021 9:56

Monsieur le Président
Lors de l'étude du dossier de votre association, je relève et vous signale une contradiction entre les dispositions de l'article 17 de vos récents Statut du 07 Février 2021 qui s'opposent à celles de leur article 16.
En effet :
- l'article 16 indique que votre Règlement Intérieur est adopté par le Comité Directeur;
- l'article 17 laisse entendre le contraire confiant l'adoption à l'assemblée générale
Il peut s'agir d'une erreur de frappe auquel cas il faudra modifier l'article 17.
Je vous conseille donc de faire procéder au plus vite par votre Assemblée Générale à la correction qui semble nécessaire, passant par la suppression du mot "Règlement Intérieur" de l'article 17 de vos Statuts, l'objet de cet article 17 étant visiblement de fixer le mode des déclarations obligatoires à effectuer par votre association, lequel ne devrait pas inclure le "Règlement Intérieur" puisque la loi rend seulement les Statuts déclarables après adoption par l'Assemblée Générale.

Cordialement

Pour la SCP
Arnaud LEMOINE

--

ATTENTION NOUVELLES COORDONNÉES

SCP LEMOINE CLABEAUT

Avocats Associés

570 Cours de Dion Bouton - 30900 NÎMES

Tel. 04.30.05.06.83
Fax 04.30.05.06.80

Téléphones : 06.62.17.02.10 / 06.62.19.00.67

Email : lemoinearnaud@gmail.com / clabeaut.avocat@gmail.com

Ce message et toutes les pièces jointes (ci-après le "message") sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. Toute utilisation de ce message non conforme a sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse.

This message and any attachments (the "message") is intended solely for the addressees and is confidential. If you receive this message in error, please delete it and immediately notify the sender. Any use not in accord with its purpose, any dissemination or disclosure, either whole or partial, is prohibited except formal approval. The internet can not guarantee the integrity of this message.